MANDARINE SHORT DURATION

Code LEI : 969500K7LKPI6MD54052

Rapport annuel

31 décembre 2024

Société de gestion : Mandarine Gestion
Siège social : 30, Avenue Kléber • 75016 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

I. Rapport de gestion 3

1. Orientation des placements 3
2. Politique d'investissement 11
3. Déontologie 16

II. Comptes annuels 20

Bilan Actif
Bilan Passif
Compte de résultat

III. **Comptes annuels - Annexes** .....

A. Informations générales
B. Évolution des capitaux propres et passifs de financement
C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés
D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat
E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

I. Rapport de gestion

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP recherche une performance supérieure à celle de l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps, pour un investissement d'une durée de placement recommandée supérieure à 18 mois avec un objectif de volatilité inférieure à 1.5% dans le cadre d'un fonctionnement normal des marchés et en mettant en œuvre une stratégie ISR. Le FCP n'a pas une gestion indicielle : il n'a pas vocation à répliquer l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance du FCP est l'Ester (€STR) capitalisé +8.5bps.
L'indicateur ESTER (€STR) est l'acronyme de « Euro Short-Term Rate » (en français « taux en euro à court terme »). Il reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. L'Ester est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la BCE et se base sur les échanges du jour précédent. L'ESTER capitalisé intègre l'impact des intérêts. Des informations complémentaires sur l'indicateur sont accessibles via le site internet de l'administrateur :
https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_shortterm_rate/html/index.en.htm
(Code Bloomberg : OISESTR Index).

Pour votre information, l'ESTER a été officiellement lancé le 2 octobre 2019, en vue de remplacer en janvier 2022 l'indicateur EONIA. En termes de correspondance, l'indicateur EONIA est égal à l'ESTER augmenté de 8.5 bps. Ainsi, l'indicateur de comparaison, qui reste inchangé, a été ajusté de 8.5 bps afin de correspondre exactement à l'EONIA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Mandarine Gestion dispose d'une procédure de suivi des indicateurs de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indicateur ou de cessation de fourniture de ces indicateurs.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

- **Sélection Extra-Financière – ESG**

La stratégie d'investissement de MANDARINE SHORT DURATION repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.
Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.
La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :
- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires…).

À titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :
- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets…
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail…
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne…
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social…
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation…

À titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des États :
- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays…
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes…
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays…
- Sociétal : indice de développement humain…

▪ Processus de sélection ESG

➢ **Univers Analysé**

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indicateurs ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

- Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)
- Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs
- Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.
- La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers.

L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

➢ **Obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked ».**

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability - Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus.

Les Green Bond Principles, Social Bond Principles Sustainability Bond Principles et Sustainability-linked Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter :
https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/
https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/.
https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg/
https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability- linked-bond-principles-slbp/
Le poids des Green bonds, Social Bond Sustainable Bond et Sustainability-Linked Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.
Le fonds pourra être exposé aux Green bonds,Social Bond, Sustainable Bond et Sustainability-Linked Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net.

- **Taux de Sélectivité**

L'Univers analysé sur lequel s'applique les contraintes ESG définies ci-dessus est donc constitué des émetteurs des indicateurs ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics.

À Partir du processus défini ci-dessus, le périmètre d'émetteurs éligibles correspond à un taux de sélectivité maximum de 80%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indicateur.

Ainsi, le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indicateur.

- **Poids de l'ESG**

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le portefeuille sera composé au maximum de 70% de titres de créances émis par les États, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.
Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

- **Objectifs de durabilité :**

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :
- Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).
- Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

- **Alignement avec la Taxonomie :**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.
L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0 % de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- **Analyse Financière**

Le processus de gestion financière repose sur une analyse macro-économique, visant à anticiper l'évolution des taux d'intérêt. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs (analyse crédit).

La stratégie de gestion est discrétionnaire, les décisions de gestion portent notamment sur :
- Le degré d'exposition au risque de crédit,
- Le degré d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, duration, équilibre taux fixe/taux variable),
- Le positionnement sur la courbe des taux,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

Le FCP est investi dans la limite de 110 % de l'actif net en titres de créances de toutes natures libellés en euro, d'émissions publiques ou privées. Ils pourront être à taux fixe ou variable. La maturité résiduelle de ces titres sera, pour un minimum de 75 % de l'actif, inférieure à 3 ans. Les émetteurs seront issus de pays de l'OCDE étant entendu que des interventions sur émetteurs hors OCDE seront possibles à titre accessoire.

Dans la limite de 10% de l'actif, le FCP pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative et dont le rendement actuariel sera nettement positif.

Les titres en portefeuille répondront à la catégorie « Investment grade » telle que définie par les principales agences de notation, soit un rating minimum de BBB- sur l'échelle de notation de l'agence de notation Standard & Poors ou Fitch ou un rating minimum Baa3 dans celle de l'agence de notation Moody's ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP aura la possibilité de détenir des titres de notation inférieure jusqu'à 20% de son actif.
En cas de dégradation de la notation des titres « Investment grade » entrainant un dépassement de ce seuil de 20
%, le FCP cèdera les titres dégradés concernés dans l'intérêt des porteurs. Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes dans la limite de 10 % de l'actif.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces titres et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.

Zone Géographique des émetteurs	Fourchette d'investissement	Fourchette de sensibilité
Zone OCDE	70% - 100%	-1 à 3
Zone hors OCDE	0 - 10%	-1 à 3

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.
Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA européens dont français et fonds d'investissement de droit étranger. Ces OPCVM ou FIA appartiendront à la catégorie "monétaire " ou "obligations et autres titres de créances zone euro", dans le respect des contraintes du FCP.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement de droit étranger doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion ou une entreprise qui lui est liée. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles de l'OPCVM.

L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.

Le gérant pourra avoir recours à des instruments dérivés sur taux négociés sur un marché réglementé ou organisé (français ou étrangers) ainsi que de gré à gré dans un but de couverture et d'exposition.

L'engagement hors bilan du FCP est limité à 100% de l'actif.

Actifs (hors dérivés intégrés)

- **Titres de créances - et instruments du marché monétaire**

Le FCP est exclusivement investi en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euros et dont les émetteurs appartiennent essentiellement aux pays de l'OCDE. Toutefois, à titre accessoire, le FCP pourra être investi en titres de créances dont les émetteurs seront situés en dehors de la zone géographique définie.

Les titres de créances négociables et obligations appartiendront à la catégorie « Investment grade » soit un rating minimum de BBB- sur l'échelle de notation de l'agence de notation Standard & Poors ou Fitch ou un rating minimum Baa3 dans celle de l'agence de notation Moody's ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Les titres notés non « Investment grade » (haut rendement) seront inférieurs à 20 % de l'actif. En cas de dégradation de la notation des titres « Investment grade » entrainant un dépassement de ce seuil de 20 %, le FCP cèdera les titres dégradés concernés dans l'intérêt des porteurs. Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes dans la limite de 10 % de l'actif.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces titres et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

Les émetteurs privés peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif global net. La gestion peut toutefois privilégier les émetteurs publics selon les conditions de marché.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles à hauteur de 10% de l'actif net du FCP.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre -1 et 3

- **Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger**

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA européens dont français et fonds d'investissement de droit étranger. Ces OPCVM ou FIA appartiendront à la catégorie "monétaire " ou "obligations et autres titres de créances zone euro", dans le respect des contraintes du FCP.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement de droit étranger doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion ou une entreprise qui lui est liée. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles de l'OPCVM. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.
Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).
Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Mandarine Gestion ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

• **Actions :**
Néant.

Instruments dérivés
De manière complémentaire, des swaps, futures et options sur taux peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion.

• **Nature des marchés d'intervention :**
☑ Réglementés : oui
☑ Organisés : oui
☑ De gré à gré : oui

• **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**
☑ Taux : oui
☐ Change : non
☐ Crédit : non
☐ Action : non

• **Nature des interventions :**
☑ Couverture : oui
☑ Exposition : oui
☐ Arbitrage : non

• **Nature des instruments utilisés :**
- Futures et Options :
☑ Intervention sur les futures et options de taux : oui
☐ Intervention sur les futures et options sur indices actions : non

☑ swaps : oui (swaps de taux)
☐ change à terme : non
☐ dérivés de crédit : non

• **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**
☑ couverture partielle ou totale du portefeuille,
☑ augmentation de l'exposition au marché, le total des expositions hors bilan ne dépassera pas un équivalent de 100% de l'actif,
☑ gestion du risque de taux par l'achat (afin d'augmenter l'exposition du portefeuille) ou la vente (pour couvrir le portefeuille) de futures ou options de taux d'intérêt.
☑ ajustements du fait de mouvements de souscriptions et rachats et/ou adaptation aux conditions de marché.

Titres intégrant des dérivés

• **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**
☑ risque de taux, risque de crédit, risque action

• **Nature des interventions :**
Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

• **Nature des instruments utilisés *:***
Les instruments utilisés sont les supports de type obligataire, EMTN, titres négociables, auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative et dont le rendement actuariel sera nettement positif. Le fonds pourra également intervenir sur les obligations callable et puttable.

• **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le gérant peut recourir à des titres intégrants des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, des tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

L'investisseur est exposé aux risques ci-dessous :

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à la souscription. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
Par ailleurs, le FCP peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Risque de taux : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, le prix des obligations à taux fixe peut baisser entrainant une baisse de la valeur liquidative de votre FCP. Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre -1 et 3.

Risque de contrepartie : Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme, de ce fait, le FCP peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Risque lié à l'utilisation de titres non notés ou de titres à haut rendement : Le FCP peut être exposé au risque de crédit sur des titres de notation inférieure à BBB- ou des titres non notés. L'utilisation de ce type de titres peut accroître le risque crédit et peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative à la baisse.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Ce risque concerne principalement les obligations dont l'émetteur est situé en dehors de la zone OCDE ainsi que les titres non notés ou notés en catégorie « non investment grade ».

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Les obligations convertibles sélectionnées devront avoir une sensibilité au risque action non significative.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris

l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

1. Une baisse des revenus ;
2. Des coûts plus élevés ;
3. Des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
4. Coût du capital plus élevé ; et
5. Amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif.
Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :
Le risque de marché et de crédit est amplifié par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

Supérieure à 18 mois.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit, SA,
représenté par Monsieur Arnaud Percheron
63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Le mois de janvier s'est avéré être un mois de correction sur les taux courts européens, atténuant les attentes de baisses de taux directeurs pour 2024. A fin décembre, ces anticipations nous paraissaient excessives, à savoir 163 bps de baisse de taux attendue sur l'année à venir et une 1ère baisse des taux en mars. Ainsi, le taux 2 ans allemand est passé de 1,90% à 2,17% sur le mois, réduisant d'autant les attentes du marché concernant les futures décisions de la BCE. La trajectoire inflationniste reste bonne, mais le coût du travail encore trop élevé ne permet pas à l'inflation de revenir à 2%. En dépit de cela, le chemin est tracé, et ces anticipations ont été un fort soutien sur le marché du crédit avec un resserrement des primes de crédit d'une dizaine de bps en moyenne sur les maturités courtes. Le marché du crédit investment grade a subi des forces contraires au cours du mois de février. En effet, sous l'effet d'une conjoncture économique solide aux Etats-Unis et d'indices d'inflation toujours au-dessus de 2%, les taux courts européens ont poursuivi leur correction à la hausse, à l'image du swap 2 ans passant de 2,90% à 3,25% sur le mois. Le marché a considérablement atténué ses attentes de baisses de taux directeurs en 2024. Est attendu aujourd'hui en zone euro, moins de 100 bps de baisse de taux sur l'année, avec une 1ère baisse en juin. Ce scénario est en ligne avec nos attentes. Côté crédit, le marché est resté très positif dans le sillon de la publication des résultats 2023. Sur le segment 1-3 ans Investment Grade, les spreads se sont resserrés de 15 bps sur le mois. Les taux de défaut ne remontent pas et les entreprises restent globalement confiantes sur leur capacité à se refinancer, notamment sur le High Yield. Le mois de mars a été positif sur le marché du crédit principalement en raison d'un resserrement supplémentaire des primes de crédit. Le scénario du "no landing" continue de prendre davantage d'épaisseur aux Etats-Unis, étayé par des indicateurs économiques toujours soutenus et des communications d'entreprises encore positives. En zone euro, la situation est différente avec des indices d'activité montrant un ralentissement toujours marqué et une croissance en berne. Lors de sa dernière réunion, la BCE laisse ouverte la porte pour une 1ère baisse des taux directeurs en juin, projection conforme à nos attentes. Au cours du mois d'avril, les principaux éléments de volatilité sont venus de l'évolution des taux d'intérêt. En effet, les investisseurs ont sensiblement révisé leurs attentes de baisses de taux directeurs, notamment aux États-Unis. Outre-Atlantique, la croissance reste robuste comme en témoigne les derniers chiffres du PIB; le marché de l'emploi ne se normalise pas assez rapidement pour envisager un recul plus structurel de l'inflation. Les taux européens n'ont pas été exemptés de ce repricing. En effet, si la première baisse de taux de la BCE est toujours attendue début juin, les marchés anticipent dorénavant à peine 3 baisses de taux de 25 bps sur l'ensemble de l'année 2024. La conséquence en a été une tension sur les taux courts durant le mois, à l'image du taux 2 ans allemand passé de 2,85% à 3,03%. Une grande partie des résultats trimestriels ont été dévoilés et la tendance reste à l'optimisme pour les perspectives de l'année. S'en est suivie une relative stabilité pour les primes de crédit à la fois sur les segments high yield et investment grade. Le mois de mai a été positif sur le marché du crédit à l'image de l'évolution des spreads qui ont poursuivi leur resserrement tout au long du mois. Ce mouvement a été porté par de bonnes statistiques macro-économiques, éloignant toujours davantage le spectre de la récession de part et d'autre de l'Atlantique. La poursuite des publications des résultats trimestriels des entreprises a également contribué à ce mouvement, confirmant que la hausse des taux subie n'était pas, pour le moment, un frein au refinancement de la dette. Cette embellie économique remet logiquement en cause l'ampleur du cycle de baisse des taux directeurs, à l'image des anticipations en zone euro : aujourd'hui, et même si une première baisse des taux est acquise pour la réunion du 06/06, le marché n'attend plus qu'une baisse de taux de 25 bps supplémentaire d'ici la fin de l'année, ce qui a eu pour conséquence de tendre le 2 ans allemand à 3,10 % en fin de mois (vs 3,03% fin avril). Au cours du mois de juin, deux mouvements se sont confrontés sur le marché du crédit. Tout d'abord, nous avons assisté à une baisse sensible des taux courts (-27 bps sur le 2 ans allemand), et ceci pour plusieurs raisons : le 6 juin, la BCE a baissé ses taux directeurs de 25 bps, portant le taux de dépôt à 3,75% et les indices PMI publiés en France et en Allemagne sont ressortis en nette baisse à la fois sur la composante industrielle, mais aussi sur les services. Enfin, l'instabilité la situation politique en France a provoqué un report de flux vers les obligations allemandes. S cette dernière phase, les spreads de crédit se sont tendus de 12 bps sur la partie courte investment grade. Les marchés obligataires ont affiché performance positive au cours du mois de juillet. La baisse des taux, particulièrement marquée sur les taux courts (-32 bps sur le deux ans allemand), a été portée par le manque de dynamisme de nombreux indicateurs économiques, à la fois en Europe mais aussi aux Etats-Unis. C'est par exemple le cas des indicateurs d'activités PMI préliminaires de juillet qui ont une nouvelle fois déçu (indice composite à 50,1 vs 50,9 attendu). Dans ce contexte, le marché s'attend de nouveau à une première baisse des taux de la FED en septembre. Par ailleurs, la poursuite de l'incertitude la scène politique française, prolongée par la trêve olympique, maintient le spread OAT/BUND autour de 70 bps. Malgré une volatilité accrue, le mois d'août a été très positif sur le marché du crédit, grâce à la bonne tenue des spreads de crédit dans un contexte de poursuite de baisse des taux courts initiée durant le mois de juillet. Le mois d'août a débuté par un épisode de volatilité intense avec le débouclement massif

de positions de carry trades au Japon. Dans un marché illiquide comme à l'accoutumé, à cette période de l'année, les indices actions et les indices crédit ont été fortement impactés pendant quelques jours. Sur le cash obligataire, cela a généré un fort mouvement de baisse de taux courts qui a bénéficié au fond Comme évoqué les mois précédents, nous avions progressivement augmenté la sensibilité taux du fonds autour de 2, confiants sur le chemin de baisse des taux directeurs initiée au mois de juin par la BCE. Sur le mois passé, le taux 2 ans allemand est passé de 2,53% à 2,39%. Le marché anticipe dorénavant des taux directeurs en zone euro à 2,25% dans 1 an (vs 3,75% aujourd'hui). Le mois de septembre a été très positif sur le crédit court terme, porté, notamment, par l'accentuation des anticipations de baisses de taux directeurs en zone euro. Au 30/09, les marchés attendent près de 7 baisses de taux supplémentaires de 25 bps d'ici septembre 2025 et, en conséquence, des taux directeurs à 1,70% vs 3,50% aujourd'hui. Ce mouvement a été, en grande partie, provoqué par la baisse prononcée de l'inflation, qui s'établit global à 1,8% annualisé pour le mois de septembre, et est donc symboliquement repassée en dessous de l'objectif BCE de 2%. Ce constat va de pair avec une croissance économique qui reste faible avec peu de facteurs d'accélération d'ici la fin de l'année. Côté crédit, les spreads sont globalement restés stables avec, pour la rentrée, un marché primaire très dynamique et des books très sursouscrits. Au cours du mois d'octobre, les marchés financiers ont été marqués par plusieurs tendances notables, influencées par les politiques des banques centrales, les tensions géopolitiques et l'approche des élections américaines. En Europe, la BCE a acté une nouvelle baisse de 25pb de son taux de dépôt, confirmant la tendance de l'inflation vers son objectif de 2 %, favorisant surtout un soutien à la croissance européenne, dont les derniers indicateurs montrent un faible dynamisme. A quelques jours des élections américaine, la probabilité de voir une vague républicaine à la tête des Etats-Unis est à nouveau élevée, laissant présager un protectionnisme et un déficit, interprétés com une reprise de l'inflation et (donc) une tension s les taux par les marchés obligataires. Sur le mois, les taux d'Etat américain sont montés de 60 pb en moyenne, entrainant également à la hausse les taux européens de 30 pb en moyenne, malgré une totale divergence de dynamique économique entre les 2 zones. Côté crédit, les spreads sont restés très bien orientés (12 pb de resserrement sur l'Investment Grade, près de 30 pb sur le High Yield), grâce à un appétit toujours important des investisseurs pour le segment en Europe, permettant au marché des nouvelles émissions d'être toujours aussi actif. Le mois de novembre a été l'objet d'une forte baisse des taux courts en zone euro. Le taux 2 ans allemand est passé de 2,28% à 1,95% sur le mois sous l'effet de la publication de plusieurs indicateurs économiques marquant la poursuite du ralentissement, notamment les indices PMI d'activité. Mais surtout, l'indice d'inflation s'e établi à 2% en rythme annualisé, objectif de la BCE, ce qui laisse aujourd'hui la place pour une action soutenue de celle-ci concernant la baisse de ses taux directeurs. A ce titre, le marché anticipe en fin de mois près de 7 baisses de ta de 25 bps, et un taux de dépôt à 1,50% en octobre 2025. L'élection de D.Trump aux EtatsUnis n'a, pour le moment, pas eu d'effet marqua sur les taux US. Nous savons son programme économique inflationniste et le début de son mandat en janvier 25, nous donnera davantage d'éléments sur son impact sur les taux longs et le comportement de la Fed. Côté crédit, le marché reste soutenu et bien orienté malgré une légère tension sur les spreads. Les nouvelles émissions ont été nombreuses et bien absorbées. Les flux restent entrants sur classe d'actif. Le mois de décembre a vu se dérouler les 2 dernières réunions de banques centrales pour l'année 2024. Le 12 décembre, la BCE a abaissé ses taux directeurs de 25 bps, à 3% pour le taux de dépôt, tout en communiquant de façon très prudente sur la croissance en zone euro pour 2025. Le consensus de marché reste très accommodant, avec près de 5 baisses de taux supplémentaires attendues en 2025 et un taux neutre à 1,75%. Le 18 décembre, le conseil des gouverneurs de la Fed s'est, à son tour, réuni, pour également abaisser ses taux directeurs de 25 bps à 4,75%, mais en tenant un tout autre discours. J. Powell a réaffirmé que l'économie américaine était en bonne santé. La Fed devient maintenant plus prudente sur les effets prochains de la prise de fonction de D.Trump à la présidence. Certains risques inflationnistes ne sont plus à négliger, et les marchés n'anticipent plus que 2 baisses de taux en 2025 aux Etats-Unis. Ce contexte a surtout conduit à une tension sur les taux longs et une poursuite de la pentification d courbes de taux.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

A la fin de l'année 2023, nous avions fortement abaissé la sensibilité du fonds en fin d'année à 1,35, et avons profité de la correction à la hausse sur les taux pour remonter celle-ci à près de 1,80. Sur le crédit, nous avons profité de la réouverture du marché primaire pour renouveler quelques positions sur le secteur auto : Schaeffler 2026, Crédit Agricole Auto Bank 2026, Autoliv 2029. Notre stratégie a été de profiter d'une courbe des taux toujours inversée avec à la fois une surpondération sur les maturités très courtes qui apportent un portage conséquent, et des maturités 2-5 ans pour travailler les futures baisses des taux attendues en 2024. Au début du mois de février, En début de mois, nous avons allégé nos positions sur des maturités très courtes : Ford 07/24, 2l Rete Gas 09/25, Becton 08/25 au profit d'achat en fin de mois sur des maturités plus longues : Stora Enso 06/26, BCP 10/26, Edenred 06/27. Au fur et à mesure du repricing à la hausse des taux courts, nous avons continué de construire notre position acheteuse sur les futures Schatz et Bobl. En mars, nous avons profité du marché primaire pour augmenter progressivement la duration du portefeuille avec des achats sur Faurecia

28, WPP 29, Plastic Omnium 29, PKO 2028 (1ère banque polonaise) tout en continuant de piloter la maturité moyenne du portefeuille autour de 2 ans. Par ailleurs, nous gardons notre position acheteuse sur le Schatz (2 ans allemand) et le Bobl (5 ans allemand) pour maintenir la sensibilité taux du fonds proche de 2. Le fonds devrait profiter, dans les mois à venir, du début du cycle de baisse de taux de la BCE. En avril, le portefeuille crédit est resté relativement stable sur le mois avec une participation à la nouvelle émission Fromageries Bel et une nouvelle position dans le fonds (Finecobank). Au gré du repricing à la hausse des taux courts, nous avons continué d'augmenter notre position acheteuse sur le schatz 2 ans allemand afin d'atteindre une sensibilité taux proche de 2. Afin de bénéficier du nouveau cycle de baisse des taux à venir, nous avons poursuivi nos investissements sur le segment investment grade 2-4 ans avec des achats sur Icade 2028, Caixabank 2027, La Banque Postale 2028 et Signify 2027. Nous sommes restés toujours prudents sur le segment high yield en raison de valorisations désormais historiquement tendues. Enfin, nous avons poursuivi notre stratégie d'augmentation de la sensibilité taux avec des positions acheteuses sur le schatz (2 ans allemand) et le bobl (5 ans allemand). Au cours du mois de juin, le marché primaire a été quelque peu ralenti, mais nous avons participé aux nouvelles émissions de Bary Callebaut (producteur de chocolat) et ERG (producteur d'électricité en Italie). Nous avons continué d'augmenter progressivement la sensibilité taux du fonds au travers de notre position acheteuse sur le schatz (2 ans allemand) et le bobl (5 ans allemand), anticipant une poursuite du cycle de baisse de taux en zone euro. Enfin, nous sommes restés toujours défensifs sur la part high yield du portefeuille, ce marché restant plus cher que sa moyenne historique en spread. En juillet, nous avons allongé la sensibilité taux du fonds en achetant du crédit Investment Grade principalement sur des maturités 2027 et 2028 (Unicredit 2028, Credit Auto Bank 2027, PKO Bank 2028, ERG 2030). A l'instar des mois précédents, nous sommes restés conservateurs sur la partie High Yield du fait de la cherté de ce segment de marché. Au cours du mois d'août, nous avons pris quelques bénéfices sur nos positions futures de taux Schatz et Bobl. Nous avons également bénéficié de la réouvertu du marché primaire en fin de mois avec d'opérations sur Volvo 2027, Amprion 2030, TAG Immobilier 2030 et Caisse centrale Desjardins 2029. Avec la poursuite du cycle de baisse des taux, la courbe euro va poursuivre son mouvement de repentification qui nous poussera à poursuivre l'allongement de la duration du portefeuille crédit. Nous sommes restés défensifs sur le high yield en raison des valorisations tendues. En septembre, nous avons participé aux nouvelles émissions TAG Immobilier, Banco Santander et PKO (banque polonaise). Le secteur immobilier continue de profiter d'un cycle de baisse de taux plus favorable, et à l'opposé, les entreprises des secteurs cycliques, à l'instar du secteur auto, enchaînent les profit warnings Europe. Au total, le fonds a profité de l'ensemble de ces facteurs et notamment d'une sensibilité taux renforcée au travers des positions investment grade 2-5 ans. Ces positions ont profité de repentification de la courbe des taux. Nous avons pris des bénéfices sur nos positions futures schatz (2 ans allemand) et bobl (5 ans allemand), ce qui nous fait, mécaniquement, baisser la sensibilité taux du fonds. A fin septembre, nous avons considéré le pricing des marchés très ambitieux sur la trajectoire des taux courts. En octobre, et au fur et à mesure de la tension sur les taux, nous avons remonté la sensibilité du fonds au travers d'achats sur le marché primaire crédit (Informa, CA Immobilien) mais également avec de nouveaux achats sur le Schatz (2 ans allemand) et le Bobl (5 ans allemand). Les anticipations de baisses de taux en zone euro se sont sensiblement atténuées, -50 bps sur le mois à horizon 1 an, ce qui constitue une bonne opportunité pour se réexposer sur les taux courts européens. En parallèle, le niveau de cash a été augmenté dans l'optique de davantage de volatilité durant le mois de novembre.
A ce titre, début novembre, Nous avons augmenté la sensibilité taux du fonds autour de 2 au travers d'achat sur les futures Schatz (2 ans allemand) et bobl (5 ans allemand), ce qui nous a permis de bien profiter de ce mouvement. Nous avons également profité de ce marché primaire dynamique po augmenter les positions à duration plus longue : Banco Sabadell 2031, RCI Banque 2029, VW 2027, Stellantis 2028. Si les taux courts continuent de baisser à l'extrême, nous réduirons davantage la sensibilité du fonds afin de ne pas être trop exposé sur duration pour le début de mandat de D.Trump et les 1ères annonces à venir qui, à n'en pas douter, augmenteront, de nouveau, la volatilité sur les taux d'intérêt. Enfin, sur le mois de décembre, nous avons fortement réduit la sensibilité aux taux du fonds (autour de 1,50 vs 2 le mois dernier) en vendant notamment la totalité de nos expositions sur les futures Bobl et Schatz. Nous pensons que le marché est un peu trop agressif sur les baisses de taux courts à venir, et anticipons un taux neutre plutôt autour de 2%. En conséquence, nous avons abaissé légèrement la duration du portefeuille crédit pour débuter l'année 2025. Peu de volatilité sur les spreads au cours du mois de décembre, et un marché primaire atone ont conduit à une stabilité au sein du portefeuille crédit ou les ventes et prises de bénéfices ont pris le pas sur l achats.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

L'année 2025 débute avec des perspectives de divergences importantes entre la zone euro et les Etats-Unis. Le consensus de croissance en zone euro se situe entre +0.5% et +1% pour l'année 2025, avec aujourd'hui peu de moteurs d'accélération. Certaines bonnes nouvelles pourraient survenir au cours du 1er semestre comme une fin de la guerre en Ukraine ou des élections allemandes qui permettraient d'envisager un plan de relance conséquent. L'inflation semble sous contrôle autour de 2% mais l'impact d'une remontée

du prix des matières premières pourrait contrarier temporairement la BCE dans la poursuite de son cycle de baisse des taux directeurs. Aux Etats-Unis, la situation est toute autre. L'année 2024 s'est finalement soldée par une économie solide, et l'attention sera bien sûr centrée sur la prise de fonction de D.Trump à la présidence le 20/01. Beaucoup de questions se posent sur les mesures qui seront prises en priorité par l'administration Trump. Rappelons que dans son programme, l'urgence annoncée est de pérenniser les baisses d'impôt, s'attaquer à l'immigration illégale, et augmenter les droits de douanes, notamment sur les produits européens et chinois. En conséquence de ce contexte, les politiques monétaires devraient se décorréler davantage : la BCE va poursuivre son cycle de baisse des taux directeurs pour soutenir la croissance et la question du taux neutre s'avère cruciales (2% ?). Aux Etats-Unis, La Fed pourrait laisser ses taux inchangés au moins au cours du 1er semestre, la suite est plus indécise.
En ce qui concerne le crédit, les éléments techniques et fondamentaux restent toujours porteurs pour la classe d'actif. Côté technique, les flux restent positifs. Côté fondamental, les taux de défaut restent bas en Europe, et ne montrent pas de signes d'augmentation malgré une croissance faible. En revanche, il est à noter que le marché du crédit est cher en termes de valorisations, particulièrement le marché du haut rendement si on résonne par rapport à sa moyenne historique. Avec des taux réels positifs, les marchés obligataires devraient restés bien orientés en 2025 grâce à des taux de portage toujours intéressants et malgré une volatilité qui, à n'en pas douter, augmentera en 2025

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance
Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MANDARINE SHORT DURATION	IG cap	4,14%
MANDARINE SHORT DURATION	I cap	4,07%
MANDARINE SHORT DURATION	C cap	3,89%

Le benchmark du fonds réalise une performance de 3,8% sur cette période.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
AARE BK 5,875 05-26	**DE000AAR0413**	2 036 984,50	-
BUND 2,0 12-26	**DE000BU22072**	7 989 560,04	-
EURO BUND 0324	**FBOL0000011J**	2 037 250,00	-
EURO BOBL 0325	**FBOL0000016Q**	4 139 000,00	-
ICADE 1,625 02-28	**FR0013320058**	1 835 000,00	-
UNIC 3,875 06-28	**IT0005598971**	1 749 185,00	-
BBVA 4,125 05-26	**XS2620201421**	2 009 600,01	-
PKO Ban 4,5 03-28	**XS2788380306**	2 005 842,00	-
ERG 4,125 07-30	**XS2853679053**	2 010 625,00	-
BANC SA 3,25 04-29	**XS2908735504**	1 997 140,00	-

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0011683051	MAND EUR HIG YIE I	2 819 308,00

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressants le Fonds intervenus au cours de l'exercice
01/01/2024 : Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion. La nouvelle société de Gestion est Mandarine Gestion.
02/01/2024 : Suppression de la condition de positivité sur le prélèvement des frais de gestion variables et changement de Commisaire aux Comptes
02/04/2024 : Changement de nom MAM SHORT DURATION ESG devient MANDARINE SHORT DURATION

Changements intéressants le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice
Néant

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandarine Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandarine Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandarine Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandarine gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandarine Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.
La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandarine Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site www.mandarine-gestion.com. Mandarine Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière
Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 55,5 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie
L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs

qui correspondront aux critères extra - financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous- jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/ investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :
L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :
Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :
- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing,

Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les règlementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.
Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

• Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.

• Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
- Paiement immédiat **:** Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1er euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro ;
- Paiement différé : En application des exigences règlementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2024 les montants suivants :

Rémunérations fixes :

- Montant total brut	:	8 019 145 €
- Nombre de bénéficiaires	:	79

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut :	:	2 470 000€
- Nombre de bénéficiaires :	:	70

Rémunérations des preneurs de risques
Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2024, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	5 292 293 €
- Nombre de bénéficiaires	:	41

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	2 338 553
- Nombre de bénéficiaires	:	41

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2024.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM SHORT DURATION
Identifiant d'entité juridique : 969500K7LKPI6MD54052

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification instituépar le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste**d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%

- ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

■ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52% d'investissements durables.

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ■ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ■ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la methodologie employée pour séléctionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR à validé l'entierté des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaine de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégeable au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2024 : 49.7 tCO2e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 0.31 accident par 200 000h travaillées

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Intensité carbone à fin 2023 : 76.8 tCO2e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 0.45 accident par 200 000h travaillées

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Name	Weight	Amount	Sector	Country
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN	4,27%	8018947	Sovereign	Germany
Cash	3,79%	7132115,71		
MAM Euro High Yield ESG	1,50%	2819308	FCP	France
CAIXABANK SA	1,34%	2518707,36	Banks	Spain
NETFLIX INC	1,33%	2504300	Media & Entertainment	USA
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG	1,32%	2473433,42	Banks	Spain
BANCO COMERC PORTUGUES	1,26%	2375514,04	Banks	Portugal
SPIE SA	1,24%	2324889,78	Commercial & Professional Services	France
RENAULT SA	1,23%	2307073,13	Automobiles & Components	France
RYANAIR DAC	1,15%	2155363,96	Consumer Services	Ireland

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

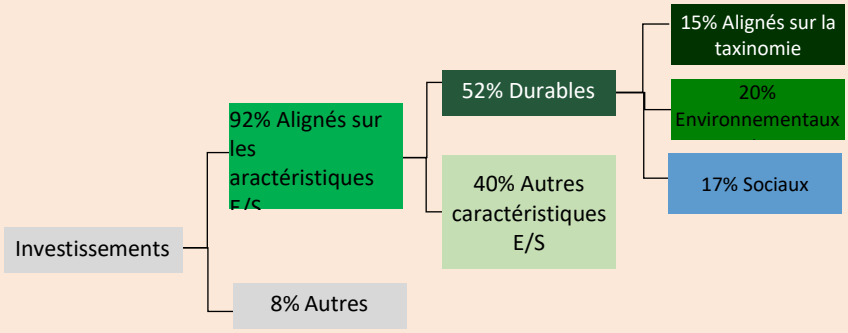

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés surles caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissementsdurables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Poids
Automobiles & Components	11,53%
Banks	25,56%
Capital Goods	1,34%
Commercial & Professional Services	2,54%
Consumer Durables & Apparel	0,85%
Consumer Services	3,11%
Energy	0,27%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	1,03%
FCP	1,50%
Financial Services	16,71%
Food, Beverage & Tobacco	2,24%
Health Care Equipment & Services	1,50%
Household & Personal Products	1,02%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobresen carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission degaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Insurance	1,31%
Materials	3,75%
Media & Entertainment	1,92%
Not Collected	1,60%
Real Estate Management & Development	3,54%
Telecommunication Services	3,81%
Transportation	1,66%
Utilities	4,14%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition versune économie verte parexemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

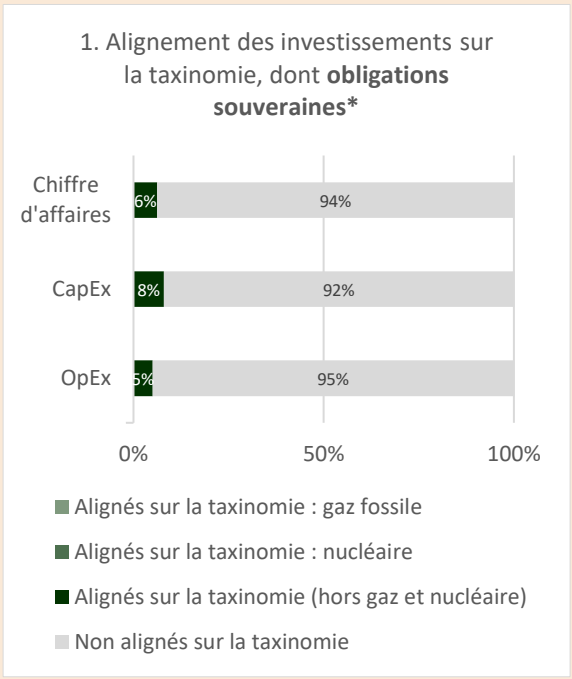

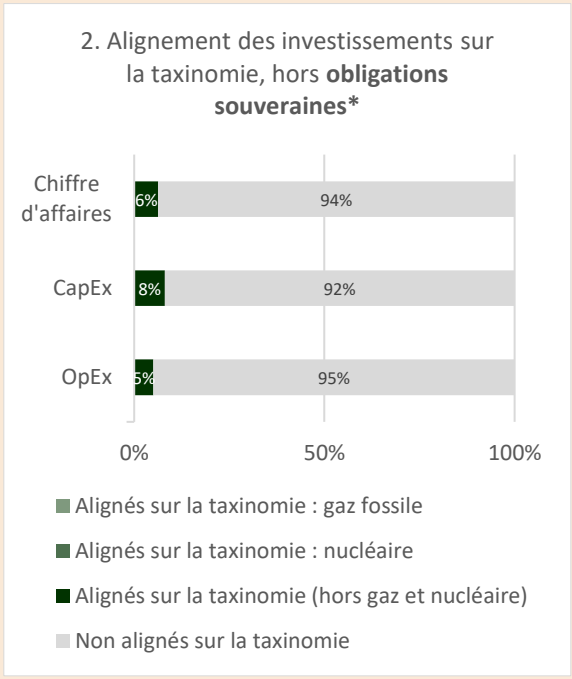

Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

****Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines***

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  Intégrant les souverains :

  Revenus : habilitantes 1.9%; transitoires 0.3%

  Capex : habilitantes 2.6 %; transitoires 0.1%

  Opex : habilitantes 3.0 %; transitoires 0.1%

  Hors souverains :

  Revenus : habilitantes 1.9%; transitoires 0.3%

  Capex : habilitantes 2.6 %; transitoires 0.1%

  Opex : habilitantes 3 %; transitoires 0.10%

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Ce pourcentage à évolué positivement, passant de 15% de l'actif investit dans des entreprises ayant une part de leur CA aligné à la taxonomie à plus de 15% fin 2023.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 20% pour le fonds à fin 2023 soit 39% de la contribution environementale.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

17% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

5.3% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, l'indice de rérérence n'est pas denifi par des caractéristiques ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettantde mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementalesou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

II. Comptes annuels

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS FA.

MANDARINE SHORT DURATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

MANDARINE SHORT DURATION
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANDARINE GESTION
30 avenue Kléber
75016 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MANDARINE SHORT DURATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**3 957 762,69**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 957 762,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**174 058 270,73**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	174 058 270,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**2 819 308,00**
OPCVM	2 819 308,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**13 900,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**180 849 241,42**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**69 753,61**
Comptes financiers	**8 256 963,43**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**8 326 717,04**
Total de l'actif I+II	**189 175 958,46**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	180 700 634,42
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	7 252 922,71
Capitaux propres I	**187 953 557,13**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**187 953 557,13**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**13 900,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**13 900,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 208 501,33
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**1 208 501,33**
Total Passifs : I+II+III+IV	**189 175 958,46**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	6 439 746,63
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	302 431,91
Sous-total produits sur opérations financières	**6 742 178,54**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**
Total revenus financiers nets (A)	**6 742 178,54**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 040 031,35
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 040 031,35**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**5 702 147,19**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**9 005,08**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**5 711 152,27**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-144 499,26
Frais de transactions externes et frais de cession	-41 041,94
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-185 541,20**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-17 010,86**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-202 552,06**

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 818 046,68
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**1 818 046,68**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-73 724,18**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**1 744 322,50**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**7 252 922,71**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP recherche une performance supérieure à celle de l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps, pour un investissement d'une durée de placement recommandée supérieure à 18 mois avec un objectif de volatilité inférieure à 1.5% dans le cadre d'un fonctionnement normal des marchés et en mettant en œuvre une stratégie ISR. Le FCP n'a pas une gestion indicielle : il n'a pas vocation à répliquer l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	**137 914 375,38**	**225 779 234,89**	**254 256 701,00**	**180 306 946,99**	**187 953 557,13**
Part MADARINE SHORT DURATION C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	69 126 912,22	65 193 550,82	61 979 573,76
Nombre de titres	0,00	0,00	68 794,431	62 174,210	56 897,728
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	1 004,83	1 048,56	1 089,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-10,29	-13,10	-1,17
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	2,32	24,30	31,81
Part MADARINE SHORT DURATION I en EUR					
Actif net	137 914 375,38	115 163 487,09	87 777 752,04	89 131 138,06	106 626 012,72
Nombre de titres	13 229,766	11 096,145	8 811,825	8 544,458	9 822,124
Valeur liquidative unitaire	10 424,55	10 378,69	9 961,35	10 431,45	10 855,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-103,52	-73,94	-220,60	-130,08	-11,69
Capitalisation unitaire sur revenu	60,92	58,55	75,74	277,26	335,19
Part MADARINE SHORT DURATION IG en EUR					
Actif net	0,00	110 615 747,80	97 352 036,74	25 982 258,11	19 347 970,65
Nombre de titres	0,00	11 065,021	10 115,996	2 577,486	1 843,242
Valeur liquidative unitaire	0,00	9 996,88	9 623,57	10 080,46	10 496,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-6,87	-212,91	-125,76	-11,31
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	12,74	102,13	270,43	330,12

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.
- des commissions de mouvement facturées au FCP.

	Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux barème**
1	Frais de gestion financière	Actif Net	Part C : 0.50 % TTC maximum Parts I, IUSD : 0.30 % TTC maximum Part IG : 0.30 % TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif Net	Part C : 0.15 % TTC (forfait)** Parts I, IUSD : 0.15 % TTC (forfait)** Part IG : 0.15 % TTC (forfait)**
3	Frais indirects maximum	Actif Net	Non significatif
4	Commissions de mouvement	Prélèvement à chaque transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : Néant
5	Commission de surperformance	Actif Net	15 % de la surperformance par rapport à son indicateur de référence Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps, même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

* la liste des frais de fonctionnement et autres services concernés est la suivante :
- Frais d'enregistrement et de référencement du fonds
- Frais d'information aux clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

** ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion

Aux frais mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant s'ajouter des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, recouvrement impôts étrangers, … ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel de l'OPC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables
Conformément à la règlementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 1er janvier 2024, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation, même si cette performance est négative.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :
La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indicée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indicateur de référence (Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision:
Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de **15%** de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds sur l'exercice, est, strictement supérieure à celle du fonds indicé (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :
Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence (€STR capitalisé +8.5 bps) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :
La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

À l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable du Fonds.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MADARINE SHORT DURATION C	Capitalisation	Capitalisation
Part MADARINE SHORT DURATION I	Capitalisation	Capitalisation
Part MADARINE SHORT DURATION IG	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**180 306 946,99**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	144 897 432,54
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-144 585 475,07
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 702 147,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-185 541,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 818 046,68
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**187 953 557,13**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MADARINE SHORT DURATION C		
Parts souscrites durant l'exercice	23 403,845	24 927 566,46
Parts rachetées durant l'exercice	-28 680,327	-30 603 290,32
Solde net des souscriptions/rachats	-5 276,482	-5 675 723,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	56 897,728	
Part MADARINE SHORT DURATION I		
Parts souscrites durant l'exercice	5 827,679	61 747 509,67
Parts rachetées durant l'exercice	-4 550,013	-48 384 143,96
Solde net des souscriptions/rachats	1 277,666	13 363 365,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 822,124	
Part MADARINE SHORT DURATION IG		
Parts souscrites durant l'exercice	4 746,460	48 836 410,94
Parts rachetées durant l'exercice	-5 480,704	-56 192 198,61
Solde net des souscriptions/rachats	-734,244	-7 355 787,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 843,242	

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MADARINE SHORT DURATION IUSD		
Parts souscrites durant l'exercice	992,845	9 385 945,47
Parts rachetées durant l'exercice	-992,845	-9 405 842,18
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	-19 896,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MADARINE SHORT DURATION C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MADARINE SHORT DURATION I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MADARINE SHORT DURATION IG	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MADARINE SHORT DURATION IUSD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MADARINE SHORT DURATION C FR001400CWX1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	61 979 573,76	56 897,728	1 089,31
MADARINE SHORT DURATION I FR0011269042	Capitalisation	Capitalisation	EUR	106 626 012,72	9 822,124	10 855,69
MADARINE SHORT DURATION IG FR0011262666	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 347 970,65	1 843,242	10 496,70

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
BELGIQUE	1 937,01	976,70	960,31	0,00	1 937,01	0,00
FRANCE	1 350,44	1 350,44	0,00	0,00	1 350,44	0,00
ALLEMAGNE	670,31	0,00	670,31	0,00	670,31	0,00
Total	**3 957,76**	**2 327,14**	**1 630,62**	**0,00**	**3 957,76**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	174 058,27	169 319,80	4 738,47	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 256,96	0,00	0,00	0,00	8 256,96
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	4 125,10	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**173 444,90**	**4 738,47**	**0,00**	**8 256,96**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	12 577,76	23 674,49	15 676,83	83 156,07	26 898,54	7 427,22	4 647,36
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 256,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	4 125,10	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**20 834,72**	**23 674,49**	**15 676,83**	**83 156,07**	**31 023,64**	**7 427,22**	**4 647,36**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	1 038,34	0,00	2 919,42
Obligations et valeurs assimilées	139 843,29	32 126,63	2 088,35
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**140 881,63**	**32 126,63**	**5 007,77**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	5 168,82
	Rétrocession de frais de gestion	1 918,56
	Dépôts de garantie en espèces	45 088,10
	Coupons et dividendes en espèces	17 578,13
Total des créances		**69 753,61**
Dettes		
	Rachats à payer	1 020 286,04
	Frais de gestion fixe	82 189,98
	Frais de gestion variable	106 025,31
Total des dettes		**1 208 501,33**
Total des créances et des dettes		**-1 138 747,72**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part MADARINE SHORT DURATION C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	419 798,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	15 622,40
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	3 572,83
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MADARINE SHORT DURATION I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	458 536,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	48 059,29
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	8 919,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MADARINE SHORT DURATION IG	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53 693,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	7 649,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	20 869,13
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MADARINE SHORT DURATION IUSD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	693,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	1,73
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	2 616,38
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 819 308,00
	FR0011683051	MANDARINE EURO HIGH YIELD Part I	2 819 308,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**2 819 308,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**5 711 152,27**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**5 711 152,27**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5 711 152,27**

Part MADARINE SHORT DURATION C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**1 810 338,69**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 810 338,69**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 810 338,69**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 810 338,69
Total	**1 810 338,69**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part MADARINE SHORT DURATION I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**3 292 307,93**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 292 307,93**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 292 307,93**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 292 307,93
Total	**3 292 307,93**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part MADARINE SHORT DURATION IG

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**608 505,65**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**608 505,65**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**608 505,65**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	608 505,65
Total	**608 505,65**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-202 552,06**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-202 552,06**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-202 552,06**

Part MADARINE SHORT DURATION C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-66 873,51**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-66 873,51**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-66 873,51**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-66 873,51
Total	**-66 873,51**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part MADARINE SHORT DURATION I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-114 829,03**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-114 829,03**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-114 829,03**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-114 829,03
Total	**-114 829,03**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part MADARINE SHORT DURATION IG

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-20 849,52**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-20 849,52**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-20 849,52**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-20 849,52
Total	**-20 849,52**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**3 957 762,69**	**2,11**
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**3 957 762,69**	**2,11**
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**368 036,06**	**0,20**
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	3 168	368 036,06	0,20
Gestion immobilière et développement			**670 306,63**	**0,36**
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	700 000	670 306,63	0,36
Multi utilities			**982 400,00**	**0,52**
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	10	982 400,00	0,52
Produits chimiques			**976 715,00**	**0,52**
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	1 000 000	976 715,00	0,52
Services aux entreprises			**960 305,00**	**0,51**
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	1 000 000	960 305,00	0,51
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**174 058 270,73**	**92,60**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**174 058 270,73**	**92,60**
Assurance			**412 293,97**	**0,22**
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	400 000	412 293,97	0,22
Automobiles			**8 678 171,59**	**4,62**
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.65% 07-09-28	EUR	300 000	275 431,91	0,15
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	1 340 000	1 347 777,67	0,72
General Motors Financial Co Inc 3.9% 12-01-28	EUR	500 000	530 825,49	0,28
General Motors Financial Co Inc 4.5% 22-11-27	EUR	1 000 000	1 044 388,08	0,56
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	2 300 000	2 307 073,13	1,22
STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25	EUR	1 000 000	1 013 740,62	0,54
STELLANTIS NV 3.375% 19-11-28	EUR	600 000	602 451,58	0,32
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	500 000	539 325,65	0,29
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	1 000 000	1 017 157,46	0,54
Banques commerciales			**48 370 212,93**	**25,72**
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	2 100 000	2 140 659,31	1,14
BANCO DE BADELL 3.5% 27-05-31	EUR	700 000	704 545,06	0,37
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	2 400 000	2 473 433,42	1,32
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	2 300 000	2 375 514,04	1,26
BNP 4.032 12/31/49	EUR	1 000 000	1 006 273,16	0,54
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	500 000	483 957,53	0,26
BNP PAR 0.5% 19-02-28 EMTN	EUR	500 000	475 211,46	0,25
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	500 000	509 629,96	0,27
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	1 900 000	1 904 634,18	1,01
BPCE 3.0% 19-07-26 EMTN	EUR	500 000	501 557,83	0,27
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	500 000	517 795,62	0,28
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	500 000	495 672,36	0,26
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	1 000 000	966 019,07	0,51
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	500 000	500 461,85	0,27
CA 2.3% 24-10-26	EUR	1 000 000	989 682,50	0,53
CA 3.0% 02-02-25	EUR	1 500 000	1 506 876,52	0,80

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 518 707,36	1,30
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	500 000	526 448,63	0,28
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	1 000 000	988 565,10	0,53
CREDIT AGRICOLE SA 2.85% 27-04-26	EUR	500 000	501 935,65	0,27
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 4.0% 27-01-28	EUR	1 000 000	1 004 088,72	0,53
F 2.33 11/25/25	EUR	1 000 000	996 914,59	0,53
FORD MOTOR CREDIT 1.355% 07-02-25	EUR	500 000	505 359,62	0,27
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	EUR	500 000	512 050,86	0,27
FORD MOTOR CREDIT 4.445% 14-02-30	EUR	1 000 000	1 067 624,18	0,57
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	EUR	1 200 000	1 207 515,33	0,64
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	1 500 000	1 514 646,47	0,81
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 009 434,66	0,54
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	400 000	416 986,36	0,22
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	500 000	501 300,01	0,27
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 009 561,94	0,54
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	EUR	1 000 000	981 368,49	0,52
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	900 000	876 802,13	0,47
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	500 000	503 725,92	0,27
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	800 000	826 511,51	0,44
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	1 000 000	1 010 827,95	0,54
PKO Bank Polski 3.875% 12-09-27	EUR	400 000	406 782,63	0,22
PKO Bank Polski 4.5% 27-03-28	EUR	2 000 000	2 105 154,25	1,12
RCI BANQUE 3.375% 26-07-29	EUR	600 000	598 385,22	0,32
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 000 000	1 033 639,25	0,55
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	500 000	520 338,97	0,28
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.75% 10-04-26	EUR	500 000	497 852,16	0,26
SG 0.625% 02-12-27	EUR	1 400 000	1 333 553,12	0,71
SG 3.0% 12-02-27	EUR	1 500 000	1 504 552,99	0,80
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	1 000 000	1 021 005,33	0,54
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 495 214,90	0,80
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	1 750 000	1 821 434,76	0,97
Biens de consommation durables			**1 598 859,07**	**0,85**
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	1 600 000	1 598 859,07	0,85
Boissons			**604 772,96**	**0,32**
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	600 000	604 772,96	0,32
Compagnies aériennes			**2 155 363,96**	**1,15**
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	2 200 000	2 155 363,96	1,15
Composants automobiles			**6 856 906,93**	**3,65**
AUTOLIV 3.625% 07-08-29 EMTN	EUR	500 000	514 356,47	0,27
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	1 000 000	1 071 644,25	0,57
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 800 000	1 737 234,00	0,91
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	300 000	292 966,50	0,16
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	1 500 000	1 514 710,17	0,81
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	500 000	500 761,71	0,27
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	700 000	724 872,29	0,39
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	500 000	500 361,54	0,27
Distribution spécialisée			**2 661 224,51**	**1,42**
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	2 100 000	2 058 252,00	1,10

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	600 000	602 972,51	0,32
Divertissement			**2 504 300,00**	**1,33**
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	2 500 000	2 504 300,00	1,33
Electricité			**2 524 238,73**	**1,34**
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	900 000	937 248,66	0,50
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	500 000	492 375,48	0,26
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	1 000 000	1 094 614,59	0,58
Emballage et conditionnement			**3 001 318,06**	**1,60**
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	1 500 000	1 447 339,31	0,77
SIG COMBIBLOC PURCHASECO SARL 2.125% 18-06-25	EUR	1 561 000	1 553 978,75	0,83
Epargne et prêts hypothécaires			**3 534 597,72**	**1,88**
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	1 000 000	1 009 252,26	0,54
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	EUR	1 000 000	1 039 060,79	0,55
CROWN EU HLD 4.75% 15-03-29	EUR	1 000 000	1 060 890,00	0,56
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	400 000	425 394,67	0,23
Equipements électriques			**1 001 541,23**	**0,53**
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	1 000 000	1 001 541,23	0,53
Gaz			**983 455,00**	**0,52**
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	1 000 000	983 455,00	0,52
Gestion immobilière et développement			**4 445 543,00**	**2,37**
CA IMMOBILIEN ANLAGEN 4.25% 30-04-30	EUR	1 100 000	1 108 864,34	0,59
TAG IMMOBILIEN AG 4.25% 04-03-30	EUR	1 300 000	1 340 318,25	0,71
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 461 142,50	0,79
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	500 000	535 217,91	0,28
Hôtels, restaurants et loisirs			**4 290 033,35**	**2,28**
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	1 500 000	1 462 623,60	0,78
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	500 000	502 519,97	0,27
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	2 300 000	2 324 889,78	1,23
Logiciels			**1 472 443,13**	**0,78**
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	1 500 000	1 472 443,13	0,78
Marches de capitaux			**13 975 510,44**	**7,44**
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	1 000 000	1 009 894,67	0,54
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	2 000 000	2 021 801,64	1,08
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	800 000	830 126,68	0,44
FINEBANK BANCA FINE 0.5% 21-10-27	EUR	1 000 000	957 053,70	0,51
JEFFERIES FINANCIAL GROUP 3.875% 16-04-26	EUR	1 500 000	1 556 752,60	0,83
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	2 000 000	2 031 634,81	1,07
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	1 000 000	1 048 103,90	0,56
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	1 500 000	1 490 194,73	0,79
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.748% PERP	EUR	500 000	484 018,05	0,26
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 501 736,92	0,80
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 044 192,74	0,56
Media			**1 103 092,05**	**0,59**
INFORMA 3.25% 23-10-30 EMTN	EUR	1 100 000	1 103 092,05	0,59

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**2 057 943,75**	**1,09**
IQVIA 2.875% 15-09-25	EUR	2 050 000	2 057 943,75	1,09
Papier et industrie du bois			**1 556 454,35**	**0,83**
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 500 000	1 556 454,35	0,83
Pétrole et gaz			**504 437,13**	**0,27**
GALP ENERGIA 2.0% 15-01-26	EUR	500 000	504 437,13	0,27
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**2 810 217,07**	**1,50**
ERG 1.875% 11-04-25 EMTN	EUR	700 000	707 438,03	0,38
ERG 4.125% 03-07-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 102 779,04	1,12
Produits alimentaires			**2 624 811,72**	**1,40**
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	EUR	1 000 000	1 040 896,58	0,55
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	1 500 000	1 583 915,14	0,85
Produits pharmaceutiques			**1 926 411,75**	**1,02**
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	1 500 000	1 514 663,75	0,80
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	400 000	411 748,00	0,22
Produits pour l'industrie du bâtiment			**1 523 479,42**	**0,81**
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	1 500 000	1 523 479,42	0,81
Services aux collectivités			**9 488 107,00**	**5,05**
ACEA 0.0% 28-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 469 160,00	0,78
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.0% 10-12-26	EUR	8 000 000	8 018 947,00	4,27
Services aux entreprises			**3 882 669,86**	**2,07**
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	1 400 000	1 402 770,95	0,75
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	1 000 000	1 048 395,07	0,56
PLUXEE NV 3.5% 04-09-28	EUR	1 400 000	1 431 503,84	0,76
Services clientèle divers			**6 688 758,34**	**3,56**
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	500 000	495 841,85	0,26
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	1 000 000	1 036 992,79	0,55
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	600 000	625 340,47	0,33
AYVENS 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 066 548,20	0,57
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	400 000	411 999,75	0,22
AYVENS 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	500 000	512 795,62	0,27
LEASYS 3.875% 12-10-27 EMTN	EUR	400 000	410 062,66	0,22
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	500 000	520 989,66	0,28
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 608 187,34	0,86
Services de télécommunication diversifiés			**4 096 895,17**	**2,18**
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	1 000 000	1 019 904,45	0,55
OPTICS BID 2.375% 12-10-27	EUR	500 000	490 143,87	0,26
ORANGE 4.5% PERP	EUR	500 000	529 680,00	0,28
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	500 000	544 428,60	0,29
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.75% 15-04-25	EUR	500 000	508 170,03	0,27
TITIM 3 09/30/25	EUR	1 000 000	1 004 568,22	0,53
Services financiers diversifiés			**20 719 055,79**	**11,02**
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	2 000 000	2 118 926,16	1,13
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.375% 24-03-26	EUR	1 500 000	1 515 119,28	0,81
BERRY PLASTICS 1.5% 15-01-27	EUR	1 000 000	977 140,87	0,52

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	1 000 000	1 042 351,37	0,55
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	500 000	538 697,40	0,29
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 18-07-27	EUR	500 000	505 888,83	0,27
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	EUR	1 000 000	1 011 686,22	0,54
CTP BV 0.75% 18-02-27 EMTN	EUR	1 000 000	959 167,38	0,51
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	603 000	582 789,30	0,31
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07-09-26	EUR	400 000	383 587,29	0,20
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	EUR	1 400 000	1 388 765,00	0,74
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	1 800 000	1 883 332,82	1,00
SOGECAP 4.125% PERP	EUR	1 000 000	1 040 395,57	0,55
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 3.25% 19-05-27	EUR	1 500 000	1 506 415,27	0,80
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	1 500 000	1 515 760,27	0,81
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	950 000	978 369,73	0,52
WENDEL 2.5% 09-02-27	EUR	1 000 000	1 017 652,68	0,54
WPP FINANCE 2013 3.625% 12-09-29	EUR	233 000	242 604,87	0,13
WPP FINANCE 2016 1.375% 20-03-25	EUR	1 500 000	1 510 405,48	0,80
Sociétés commerciales et de distribution			**1 510 375,00**	**0,80**
LOXAM SAS 2.875% 15-04-26	EUR	1 000 000	997 717,50	0,53
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	500 000	512 657,50	0,27
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**1 931 062,74**	**1,03**
ICADE 1.625% 28-02-28	EUR	2 000 000	1 931 062,74	1,03
Soins et autres services médicaux			**755 378,89**	**0,40**
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	750 000	755 378,89	0,40
Transport routier et ferroviaire			**1 808 334,12**	**0,96**
UNKNOWN FICTIF 1.25% 06-04-25	EUR	1 800 000	1 808 334,12	0,96
TITRES D'OPC			**2 819 308,00**	**1,50**
OPCVM			**2 819 308,00**	**1,50**
Gestion collective			**2 819 308,00**	**1,50**
MANDARINE EURO HIGH YIELD Part I	EUR	200	2 819 308,00	1,50
Total			**180 835 341,42**	**96,21**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0325	35	0,00	-13 900,00	4 125 100,00
Sous-total 1.		**0,00**	**-13 900,00**	**4 125 100,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**-13 900,00**	**4 125 100,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	180 835 341,42
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-13 900,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	8 340 617,04
Autres passifs (-)	-1 208 501,33
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**187 953 557,13**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MADARINE SHORT DURATION C	EUR	56 897,728	1 089,31
Part MADARINE SHORT DURATION I	EUR	9 822,124	10 855,69
Part MADARINE SHORT DURATION IG	EUR	1 843,242	10 496,70

MAM SHORT DURATION ESG

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**170 044 736,72**	**241 856 891,26**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**167 201 785,04**	**227 069 411,94**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	167 201 785,04	227 069 411,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**2 810 701,68**	**14 627 229,32**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 810 701,68	14 627 229,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**32 250,00**	**160 250,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	32 250,00	160 250,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**883 306,33**	**5 155 252,56**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	883 306,33	5 155 252,56
COMPTES FINANCIERS	**9 617 736,15**	**12 265 560,02**
Liquidités	9 617 736,15	12 265 560,02
TOTAL DE L'ACTIF	**180 545 779,20**	**259 277 703,84**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	177 980 123,87	257 202 217,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 250 587,80	-4 806 335,64
Résultat de l'exercice (a,b)	4 577 410,92	1 860 818,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**180 306 946,99**	**254 256 701,00**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**32 250,00**	**160 250,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	32 250,00	160 250,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	32 250,00	160 250,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**206 582,21**	**4 860 752,84**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	206 582,21	4 860 752,84
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**180 545 779,20**	**259 277 703,84**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	13 704 600,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	1 329 300,00
EURO BUND 0324	2 058 300,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	4 261 800,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	297 902,35	21 161,65
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 510 516,02	2 364 905,22
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**6 808 418,37**	**2 386 066,87**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	130 275,53
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**0,00**	**130 275,53**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**6 808 418,37**	**2 255 791,34**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 161 728,35	528 978,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**5 646 690,02**	**1 726 812,60**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 069 279,10	134 006,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**4 577 410,92**	**1 860 818,92**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l’exception des frais de transactions Les frais de transaction incluent les frais d’intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s’ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.
- des commissions de mouvement facturées au FCP.

	Frais facturés à l'OPC	**Assiette**	**Taux barême**
1	Frais de gestion financière	Actif Net	Part C : 0.50 % TTC maximum Part I : 0.45 % TTC maximum Part IG : 0.45 % TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Frais intégrés dans les frais de gestion financière
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif
4	Commissions de mouvement	Prélèvement à chaque transaction	Société de gestion : néant Dépositaire : Néant
5	Commission d surperformance (*)	Actif Net	15 % TTC de la surperformance positive du FCP par rapport à l'indice Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

(*) Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables correspondent à une **commission de surperformance**.
Période de référence :

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois, du 1er janvier au dernier jour de bourse de décembre.
Base et assiette de calcul :

La commission de surperformance du Fonds est calculée selon la méthode indicée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (EONIA Capitalisé (méthode OIS)) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le Fonds réel.
La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la provision pour commission de surperformance (hors commission de performance figée liée aux rachats et définitivement acquise à la société de gestion).

Provision :
Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période de référence est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de 15% de cette surperformance est constituée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Reprise de provision :
Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors commission de performance figée liée aux rachats et définitivement acquise à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Cette commission variable ne sera définitivement perçue qu'en fin de période de référence seulement si, sur la période de référence, la performance du Fonds est positive et supérieure à celle du fonds indicé.

Prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion sur la dernière valeur liquidative de la période de référence, sous réserve, qu'à cette date, la période de référence soit au minimum égale à douze mois.
Les rachats nets (montant des rachats restant après déduction des souscriptions reçues) survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.
Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.
Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.
La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SHORT DURATION ESG I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**254 256 701,00**	**225 779 234,89**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	117 315 156,47	223 886 549,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-200 474 573,44	-187 137 595,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	352 406,22	48 946,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 172 688,59	-4 220 588,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	510 760,00	922 880,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-533 460,00	-721 915,00
Frais de transactions	-34 877,45	-42 117,20
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 299 578,59	-5 753 133,20
Différence d'estimation exercice N	*-180 852,81*	*-6 480 431,40*
Différence d'estimation exercice N-1	*6 480 431,40*	*727 298,20*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	141 200,00	-232 380,00
Différence d'estimation exercice N	*-19 050,00*	*-160 250,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*160 250,00*	*-72 130,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 646 690,02	1 726 812,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	54,17 (**)	5,85 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**180 306 946,99**	**254 256 701,00**

(*) 30.12.2022 : Résultat de fusion

(**) 29/12/2023 : Résultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 261 107,25	0,70
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 642 557,65	3,13
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	160 298 120,14	88,90
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**167 201 785,04**	**92,73**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	6 320 100,00	3,51
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**6 320 100,00**	**3,51**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	161 559 227,39	89,60	0,00	0,00	5 642 557,65	3,13	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 617 736,15	5,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	6 320 100,00	3,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 134 490,91	0,63	26 258 123,44	14,56	123 993 319,23	68,77	14 791 918,68	8,20	1 023 932,78	0,57
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 617 736,15	5,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 261 800,00	2,36	0,00	0,00	2 058 300,00	1,14

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	823 610,24
	Rétrocession de frais de gestion	1 918,56
	Dépôts de garantie en espèces	33 691,90
	Coupons et dividendes en espèces	24 085,63
TOTAL DES CRÉANCES		**883 306,33**
DETTES		
	Rachats à payer	406,81
	Frais de gestion fixe	72 087,57
	Frais de gestion variable	134 087,83
TOTAL DES DETTES		**206 582,21**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**676 724,12**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM SHORT DURATION ESG C		
Parts souscrites durant l'exercice	19 914,683	20 306 409,01
Parts rachetées durant l'exercice	-26 534,904	-27 142 945,39
Solde net des souscriptions/rachats	-6 620,221	-6 836 536,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	62 174,210	
Part MAM SHORT DURATION ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 944,290	50 131 473,94
Parts rachetées durant l'exercice	-5 211,657	-52 894 207,79
Solde net des souscriptions/rachats	-267,367	-2 762 733,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 544,458	
Part MAM SHORT DURATION ESG IG		
Parts souscrites durant l'exercice	4 701,493	46 877 273,52
Parts rachetées durant l'exercice	-12 240,003	-120 437 420,26
Solde net des souscriptions/rachats	-7 538,510	-73 560 146,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 577,486	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM SHORT DURATION ESG C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SHORT DURATION ESG I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SHORT DURATION ESG IG	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	445 440,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	93 616,11
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	9 364,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	499,09
Parts MAM SHORT DURATION ESG I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	412 603,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	710,35
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	171 514,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	8 201,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	22 906,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	709,12

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 810 701,68
	FR0011683051	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	2 810 701,68
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**2 810 701,68**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 577 410,92	1 860 818,92
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**4 577 410,92**	**1 860 818,92**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 511 325,79	160 249,47
Total	**1 511 325,79**	**160 249,47**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 369 051,43	667 407,86
Total	**2 369 051,43**	**667 407,86**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	697 033,70	1 033 161,59
Total	**697 033,70**	**1 033 161,59**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 250 587,80	-4 806 335,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-2 250 587,80**	**-4 806 335,64**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-814 931,05	-708 507,21
Total	**-814 931,05**	**-708 507,21**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 111 504,30	-1 943 934,77
Total	**-1 111 504,30**	**-1 943 934,77**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-324 152,45	-2 153 893,66
Total	**-324 152,45**	**-2 153 893,66**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**112 267 927,46**	**137 914 375,38**	**225 779 234,89**	**254 256 701,00**	**180 306 946,99**
Parts MAM SHORT DURATION ESG C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	69 126 912,22	65 193 550,82
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	68 794,431	62 174,210
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	1 004,83	1 048,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-10,29	-13,10
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	2,32	24,30
Parts MAM SHORT DURATION ESG I en EUR					
Actif net	112 267 927,46	137 914 375,38	115 163 487,09	87 777 752,04	89 131 138,06
Nombre de titres	10 839,172	13 229,766	11 096,145	8 811,825	8 544,458
Valeur liquidative unitaire	10 357,61	10 424,55	10 378,69	9 961,35	10 431,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-143,37	-103,52	-73,94	-220,60	-130,08
Capitalisation unitaire sur résultat	94,55	60,92	58,55	75,74	277,26
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG en EUR					
Actif net	0,00	0,00	110 615 747,80	97 352 036,74	25 982 258,11
Nombre de titres	0,00	0,00	11 065,021	10 115,996	2 577,486
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	9 996,88	9 623,57	10 080,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-6,87	-212,91	-125,76
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	12,74	102,13	270,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	900 000	940 223,85	0,52
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	750 000	742 774,06	0,41
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	1 500 000	1 449 922,50	0,80
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	500 000	494 633,17	0,28
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	1 200 000	1 248 662,88	0,69
VOLKSWAGEN LEASING 1.375% 20-01-25	EUR	800 000	791 355,67	0,44
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 399 732,50	0,77
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 482 104,39	0,83
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 058 506,89	0,59
TOTAL ALLEMAGNE			**9 607 915,91**	**5,33**
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	1 500 000	1 502 608,65	0,83
TOTAL AUTRICHE			**1 502 608,65**	**0,83**
BELGIQUE				
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	900 000	881 082,22	0,49
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 1.875% 19-06-25	EUR	500 000	494 236,72	0,28
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	400 000	375 119,53	0,21
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	500 000	492 197,70	0,27
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	700 000	705 755,93	0,39
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	300 000	308 841,29	0,17
TOTAL BELGIQUE			**3 257 233,39**	**1,81**
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	EUR	1 500 000	1 409 832,05	0,78
TOTAL DANEMARK			**1 409 832,05**	**0,78**
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	1 600 000	1 601 816,92	0,89
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	2 000 000	1 968 406,99	1,09
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	1 000 000	1 044 599,38	0,58
BBVA 1.75% 26-11-25 EMTN	EUR	500 000	487 490,97	0,27
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	400 000	413 307,51	0,23
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	500 000	489 267,60	0,27
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 970 141,42	1,10
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	500 000	493 988,73	0,27
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	1 000 000	1 012 648,50	0,56
TOTAL ESPAGNE			**9 481 668,02**	**5,26**
ETATS-UNIS				
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	1 000 000	939 657,42	0,52
BECTON DICKINSON AND 0.034% 13-08-25	EUR	1 000 000	947 497,84	0,53
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	900 000	865 995,66	0,48
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.375% 29-05-25	EUR	500 000	506 476,87	0,28
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	1 000 000	1 008 750,83	0,56
DIGI EURO FIN 2.625% 15-04-24	EUR	400 000	405 425,08	0,23
F 2.33 11/25/25	EUR	1 000 000	974 637,79	0,54
FORD MOTOR CREDIT 1.355% 07-02-25	EUR	500 000	490 952,84	0,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORD MOTOR CREDIT 1.744% 19-07-24	EUR	1 000 000	994 325,25	0,55
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.65% 07-09-28	EUR	300 000	264 964,69	0,14
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	1 340 000	1 311 893,96	0,73
General Motors Financial Co Inc 4.5% 22-11-27	EUR	1 000 000	1 043 198,93	0,58
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	1 500 000	1 536 036,15	0,85
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	EUR	2 900 000	2 925 322,80	1,62
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	1 000 000	974 021,56	0,54
IQVIA 2.875% 15-09-25	EUR	2 050 000	2 041 492,50	1,13
JEFFERIES GROUP LLC 1.0% 19-07-24	EUR	1 000 000	988 165,16	0,55
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	1 500 000	1 443 770,41	0,80
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	1 000 000	991 300,16	0,55
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	3 000 000	2 989 515,00	1,66
TAPESTRY 5.35% 27-11-25	EUR	1 000 000	1 025 703,47	0,57
TOTAL ETATS-UNIS			**24 669 104,37**	**13,68**
FINLANDE				
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 000 000	1 035 821,56	0,57
TOTAL FINLANDE			**1 035 821,56**	**0,57**
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	1 000 000	958 791,17	0,53
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	500 000	495 582,43	0,27
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	500 000	483 014,99	0,27
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 064 373,42	0,59
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	400 000	411 896,38	0,22
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	500 000	515 298,54	0,29
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	3 100 000	2 919 316,50	1,62
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	1 000 000	969 925,00	0,54
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	600 000	585 030,74	0,33
BFCM(BQUE FEDER.CREDIT M 3.0% 21/05/2024	EUR	1 100 000	1 116 182,71	0,62
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	EUR	2 100 000	2 013 537,78	1,12
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	500 000	491 427,19	0,28
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	1 000 000	973 041,28	0,54
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	500 000	503 468,46	0,28
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 465 347,46	0,81
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	500 000	517 420,20	0,29
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	1 200 000	1 196 773,07	0,66
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	500 000	486 029,77	0,27
CA 3.0% 02-02-25	EUR	1 500 000	1 489 236,52	0,82
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	1 000 000	953 553,47	0,53
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	1 500 000	1 475 457,17	0,82
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	900 000	893 442,61	0,49
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	EUR	500 000	497 583,13	0,27
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	1 500 000	1 496 385,00	0,83
CROWN EU HLD 4.75% 15-03-29	EUR	1 000 000	1 023 932,78	0,57
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	400 000	418 188,67	0,23
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	500 000	511 520,66	0,28
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	1 900 000	1 848 393,46	1,03
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	1 000 000	985 407,50	0,54
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 800 000	1 728 513,00	0,96

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	3 300 000	3 106 379,98	1,72
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	1 700 000	1 678 666,81	0,93
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	1 500 000	1 482 592,17	0,83
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	3 700 000	3 671 410,93	2,04
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	1 300 000	1 251 016,00	0,69
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	1 500 000	1 566 654,55	0,87
PUBL GROU 1.625% 16-12-24	EUR	1 000 000	981 689,18	0,54
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 000 000	1 038 287,05	0,57
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 772 524,13	0,99
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.75% 10-04-26	EUR	500 000	487 259,60	0,27
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	1 600 000	1 551 553,97	0,86
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	1 900 000	1 895 921,54	1,05
SG 0.625% 02-12-27	EUR	900 000	826 309,30	0,46
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	700 000	688 161,99	0,38
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	998 869,43	0,56
SG 4.25% 28-09-26	EUR	1 100 000	1 140 231,03	0,63
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	1 000 000	1 008 484,52	0,56
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	2 000 000	1 990 925,08	1,10
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	500 000	487 730,37	0,27
WEND INVE 2.5% 09-02-27	EUR	1 500 000	1 487 566,13	0,83
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	11 500	1 261 107,25	0,70
TOTAL FRANCE			**60 861 412,07**	**33,75**
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	1 000 000	1 041 497,92	0,58
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	500 000	521 652,35	0,29
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	2 700 000	2 566 785,47	1,42
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	2 800 000	2 798 534,67	1,55
TOTAL IRLANDE			**6 928 470,41**	**3,84**
ITALIE				
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	500 000	498 406,41	0,27
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 414 942,50	0,79
AZIMUT 1.625% 12-12-24	EUR	500 000	490 175,89	0,27
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	EUR	700 000	696 033,30	0,39
FIREIT 2.195 09/11/25	EUR	1 500 000	1 481 710,33	0,82
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	993 074,34	0,55
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	400 000	415 982,93	0,23
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	900 000	937 787,41	0,52
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	500 000	501 733,78	0,27
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 008 846,00	0,56
IREIM 0 7/8 11/04/24	EUR	1 500 000	1 465 139,14	0,81
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	300 000	301 667,24	0,17
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	500 000	519 062,54	0,29
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 032 957,19	0,58
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	2 500 000	2 484 092,29	1,38
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	1 000 000	953 543,75	0,53
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 423 822,50	0,79
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.75% 15-04-25	EUR	500 000	498 097,96	0,28
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.625% 19-01-24	EUR	116 000	119 922,07	0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITIM 3 09/30/25	EUR	500 000	493 058,44	0,28
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	500 000	472 621,27	0,26
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 447 477,30	0,80
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	500 000	496 203,69	0,28
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	500 000	497 714,70	0,27
TOTAL ITALIE			**20 644 072,97**	**11,45**
LUXEMBOURG				
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 2.0% 15-02-24	EUR	1 000 000	1 014 568,84	0,57
LOGICOR FINANCING SARL 0.625% 17-11-25	EUR	1 700 000	1 587 506,91	0,88
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	1 200 000	1 176 953,51	0,65
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	1 561 000	1 530 376,43	0,85
TOTAL LUXEMBOURG			**5 309 405,69**	**2,95**
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	400 000	368 120,40	0,20
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	500 000	515 087,21	0,28
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN SA 1.125% 17-09-25	EUR	800 000	774 819,74	0,43
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	400 000	406 455,58	0,23
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	600 000	599 558,36	0,33
CONTI GUMMI FINANCE BV 1.125% 25-09-24	EUR	500 000	491 616,89	0,28
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	2 000 000	1 932 439,07	1,07
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	500 000	498 137,77	0,28
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	EUR	1 000 000	958 810,00	0,53
SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17-04-27	EUR	1 000 000	1 025 798,09	0,57
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.0% 11-05-24	EUR	1 200 000	1 205 982,98	0,67
STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25	EUR	1 000 000	997 117,35	0,56
UNKNOWN FICTIF 1.25% 06-04-25	EUR	1 300 000	1 276 619,00	0,71
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	700 000	726 466,87	0,40
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	1 000 000	1 018 237,54	0,56
TOTAL PAYS-BAS			**12 795 266,85**	**7,10**
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 563 559,55	0,87
GALP ENERGIA 2.0% 15-01-26	EUR	500 000	493 366,23	0,27
TOTAL PORTUGAL			**2 056 925,78**	**1,14**
ROYAUME-UNI				
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	EUR	1 200 000	1 206 655,07	0,67
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP 1.625% 08-10-24	EUR	1 000 000	987 132,70	0,55
WPP FINANCE 2016 1.375% 20-03-25	EUR	1 500 000	1 474 908,36	0,82
TOTAL ROYAUME-UNI			**3 668 696,13**	**2,04**
SUEDE				
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	1 500 000	1 489 096,11	0,83
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	1 000 000	998 444,32	0,55
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	500 000	504 507,27	0,28
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	950 000	981 303,49	0,54
TOTAL SUEDE			**3 973 351,19**	**2,20**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**167 201 785,04**	**92,73**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**167 201 785,04**	**92,73**
Organismes de placement collectif				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	EUR	214	2 810 701,68	1,56
TOTAL FRANCE			**2 810 701,68**	**1,56**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**2 810 701,68**	**1,56**
TOTAL Organismes de placement collectif			**2 810 701,68**	**1,56**
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BUND 0324	EUR	-15	-32 250,00	-0,02
EURO SCHATZ 0324	EUR	40	13 200,00	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**-19 050,00**	**-0,01**
TOTAL Engagements à terme fermes			**-19 050,00**	**-0,01**
TOTAL Instruments financier à terme			**-19 050,00**	**-0,01**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	19 050	19 050,00	0,01
TOTAL Appel de marge			**19 050,00**	**0,01**
Créances			**883 306,33**	**0,49**
Dettes			**-206 582,21**	**-0,11**
Comptes financiers			**9 617 736,15**	**5,33**
Actif net			**180 306 946,99**	**100,00**

Parts MAM SHORT DURATION ESG I	**EUR**	**8 544,458**	**10 431,45**
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	**EUR**	**62 174,210**	**1 048,56**
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	**EUR**	**2 577,486**	**10 080,46**